

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**Département des  
**Alpes-de-Haute-  
Provence**-  
Arrondissement de  
**Forcalquier**-  
Canton de  
**Valensole**-  
Commune de  
**Gréoux-les-Bains**

Séance du 23 février 2023

**Nombre de conseillers**

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 22

**Date de convocation**

17 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois février à neuf heures,  
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de  
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

**Présents :**

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Josette LAUVERGNIAT,  
Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD,  
Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Vincent BLACHERE, Michel BRIFFAUD, Laurent  
HOTTIER, Thierry LATIL, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain  
ROUX, Mathieu SOLDA.

**Absents donnant pouvoir :**

Monsieur Jean-Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Paul AUDAN,  
Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Laurent HOTTIER, Madame Olivia  
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Jérôme DUPUY à  
Madame Michèle COTTRET, Madame Monique HOURS à Madame Josette  
LAUVERGNIAT.

**Absents :**

Madame Françoise MARQUE

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Laurent HOTTIER

**OBJET : Avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2251-3-1 et R.2251-2, L.3231-3-1 et R.3231, L.4253-5 et R.4253-4 qui prévoit que les communes peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local ;

**Vu** la délibération n°2022-11 du conseil d'administration du CCAS en date du 19 décembre 2022, sollicitant une avance de subvention à la commune ;

**Considérant** que le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) doit faire face à des dépenses en début d'année, et dans l'attente du versement de la subvention 2023 ;

Le rapporteur informe l'assemblée que le CCAS de Gréoux-les-Bains demande une avance de subvention d'un montant de 10 000 euros, dans l'attente de l'attribution définitive de la subvention allouée pour 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

**APPROUVE** le versement d'une avance de la subvention 2023 d'un montant de 10 000 euros au Centre Communal d'Action Sociale de Gréoux-les-Bains,

**PRECISE QUE** les crédits correspondants seront prévus à l'article 657362 du budget primitif 2023.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,  
Le 23 février 2023Signé,  
Le 23 février 2023Publié sur le site internet de la mairie :  
Le 24 FEV. 2023

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Laurent HOTTIER